

REUNION DU 29 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le vingt neuf janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre de treize sous la présidence de Véronique BERR, Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2009

Etaient présents : Mmes et Mrs BERR Véronique, BERTHON Damien, BILLY Brigitte, BLANCHET Pascal, de DREUILLE Mayeul, LACARIN Marie-Françoise, LEMMET Jean-Luc, MEILLEREUX Françoise, MELLOUX Michel, RABY Benoît, SERGERE Marilyne, THIERY Fabienne, TUIZAT Georges.

Etaient représentés : RIBIER Jean-Charles, POTEAUX Thierry.

Secrétaire de séance : Mlle THIERY Fabienne.

Le compte rendu de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

CONTRAT COMMUNAL D'AMENAGEMENT DE BOURG :

La commune a publié un avis d'appel à la concurrence selon l'article 33 du code des marchés publics dans la presse en date du 19 décembre 2008, modifié par l'avis paru le 22 décembre 2008. Le marché est passé pour deux ans en tranche ferme et les trois années suivantes en tranches conditionnelles.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 janvier et le 29 janvier 2009 pour ouvrir puis analyser les différentes propositions et établir leur classement selon les critères définis dans le règlement de consultation. Elle a été menée par le Cabinet GUERET, maître d'œuvre.

La commission a retenu les entreprises suivantes :

Lot 1- terrassement VRD- Ets COLAS	316 671.90 € HT
Lot 2 - espaces verts Ets TREYVES	18 725.02 € HT
Lot 3 - mobilier urbain Ets GTR	<u>25 132.79 € HT</u>
	360 529.71 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire ou en cas d'absence, Monsieur Pascal BLANCHET, 1^{er} adjoint, à signer le marché des travaux.

• Demande de subvention au titre des travaux de collecte des eaux sur les routes départementales

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre –bourg, Madame le Maire indique que la commune peut prétendre à une subvention au titre des travaux de collecte des eaux sur les routes départementales en complément à celle attribuée par délibération de la commission permanente du conseil général en date du 17 octobre 2009 pour le contrat communal d'aménagement du bourg.

Suite au marché passé pour les travaux, le prix concernant la collecte des eaux est de 55 146 € HT.

Le plan de financement s'établirait ainsi :

- conseil général au titre du CCAB 30%	16 544 €
- conseil général au titre de la collecte des eaux sur une route départementale 30 %	16 544 €
- emprunt	<u>22 058 €</u>
TOTAL	55 146 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le plan de financement
- Décide de solliciter la subvention proposée.

- **Demande de subvention pour les surcoûts des travaux d'aménagement du dispositif d'accessibilité des espaces communaux à des personnes à mobilité réduite**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg, Madame le Maire indique que la commune peut prétendre à une subvention au titre de la DGE pour les surcoûts d'aménagement du dispositif d'accessibilité des espaces communaux à des personnes à mobilité réduite au taux de 50 % en plus de la subvention accordée par le Conseil Général au titre du Contrat Communal d'Aménagement du bourg.

Le montant des travaux s'élève à 13 145.50 € HT.

Le plan de financement s'établirait ainsi :

Conseil Général (CCAB)	30 %	3 943.65 €
DGE (accessibilité)	50 %	6 572.75 €
Emprunt		<u>2 629.10 €</u>
		13 145.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le plan de financement
- sollicite la demande de DGE proposée.

PRET POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :

Cette délibération est reportée.

VENTE DE TERRAIN :

Les parcelles AE n°293 de 2ha 74a 76ca et AE n° 80 de 7a 85ca viennent d'être acquises par la commune pour construire le centre socio culturel. La parcelle n°293 pourrait être divisée permettant la vente d'un hectare environ au prix coûtant. Un riverain serait intéressé pour l'acheter. Le conseil municipal donne un accord de principe à la vente d'une partie de la dite parcelle au riverain intéressé. Il est convenu que des frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

CENTRE SOCIO-CULTUREL

Madame le Maire présente les plans du centre socio culturel. Quelques petites modifications intérieures peuvent être apportées.

Madame le Maire va pouvoir déposer le permis de construire et faire la consultation des entreprises dans le cadre de la législation en vigueur des marchés publics.

BOULANGERIE :

Le projet de la commune de Cressanges consiste à maintenir et créer une activité nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural en cas de carence de l'initiative privée.

La boulangerie située derrière l'Eglise Saint Julien a été fermée par les anciens exploitants propriétaires en octobre dernier sans repreneur ni du fonds et ni des murs (ensemble d'une surface utile de 304 m²).

La municipalité a, à cette époque pris les contacts et les conseils nécessaires et suffisants pour mesurer la part de risque quant à la reprise des locaux du commerce et d'habitation car les deux étaient à vendre en indivision. La municipalité n'a pas souhaité s'engager dans de tels investissements.

Par contre depuis cette date, un boulanger pâtissier habitant Cressanges est intéressé pour s'installer à Cressanges comme artisan en reprenant le potentiel d'activité laissé par le précédent boulanger pâtissier (vente en magasin, tournées, dépôt de pain, partenariat avec traiteurs locaux...). L'environnement est propice à l'installation d'un artisan boulanger-pâtissier, un potentiel existe. La boulangerie assurera tout l'investissement mobilier (matériel de fabrication, magasin) et l'achat d'un véhicule de tournée. L'investissement privé est estimé à 70 000 € HT.

La commune propose donc de réaliser l'investissement immobilier alors que l'artisan assurera l'investissement mobilier.

Un projet de construction a été établi. Le montant des travaux de construction, l'installation d'un four et la maîtrise d'oeuvre s'élève à 250 000 € HT. Le plan de financement s'établirait ainsi :

DGE- création d'un commerce 40 %	96 000 €
FODESCA –maintien du commerce	45 600 €
FISAC - aide au commerce et à l'artisanat	50 400 €
Emprunt sur 20 ans	<u>58 000 €</u>
TOTAL	250 000 €

Une discussion est engagée concernant les modalités de revente de l'outil industriel et notamment le terrain d'implantation.

Madame le Maire ne souhaite pas faire de plus value sur cette opération et considère qu'il n'est pas de la responsabilité d'une commune d'assurer la gestion d'un outil industriel à fortes contraintes sanitaires.

Madame le Maire précise que si la commune ne fait pas l'investissement lui permettant des aides spécifiques intéressantes, aucun artisan ne pourra réaliser la construction à Cressanges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise par 10 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, Madame le Maire à :

- Créer un budget annexe
- Faire une consultation pour retenir un maître d'oeuvre
- Solliciter les subventions auprès de l'état au titre de la DGE, du FODESCA, et du FISAC.
- Etablir un contrat commercial avec l'artisan spécifiant exactement les conditions de vente de la boulangerie (emprunt restant dû, reprise de TVA) dans un délai de 10 ans.

LA POSTE :

Madame Ketty EMMANUEL, directrice du groupement postal Ouest Allier, a fait part à Madame le Maire des statistiques de fréquentation du bureau de Poste en 2007.

- 167 clients actifs
- de 29 visites/jour (moyenne jour bureau)
- de 43 opérations/jour correspondant au coût annuel de l'opération (600 euros par mois environ).

Cette situation ne permet pas, selon la direction de La Poste, de maintenir l'ouverture du bureau dans les conditions actuelles. Deux propositions sont préconisées :

- la création d'une agence postale communale : conventionnement avec la commune sur 9 ans renouvelable. Versement d'une indemnité de 962 €/mois couvrant les salaires d'un agent communal et les charges diverses. L'agent serait formé et encadré par la Poste.
- Un point Poste chez un commerçant. Dans ce cas, les heures d'ouverture seront plus importantes mais les opérations autorisées ne seront pas tout à fait les mêmes.

Madame LACARIN fait part de son attachement au service public. Le service rendu ne sera plus le même qu'actuellement. Une mobilisation pourrait être menée en collaboration avec TREBAN qui se trouve dans la même situation que la notre.

L'assemblée demande à Madame le Maire de renégocier les horaires actuels pour une ouverture tous les samedis matin plutôt qu'un samedi sur deux avec la fermeture le jeudi matin.

DIVERS :

Les finales départementale et régionale de labour auront lieu à Cressanges les 5 et 6 septembre 2009 sur le domaine de l'Enfer. Elles sont organisées par le CDJA de l'Allier et le CRJA de l'Auvergne dans le cadre du festival de l'agriculture.